

- Zone Uc : secteur centre et historique
- Zone Ud : secteur stratégique en renouvellement urbain
- Zone Ur : secteur résidentiel et d'équipements
- Zone Us : secteur d'équipements périphériques
- Zone Ue : secteur d'activité
- Zone 1AU : secteur de développement mixte
- Zone 1Aur : secteur d'extension résidentielle dense
- Zone A : secteur agricole
- Zone N : secteur naturel

- Bassin de rétention (L151-23 du CU)
- Mare à protéger (L151-23 du CU)
- Haies et alignement d'arbres à protéger ou créer (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé, "EBC" (L113-1du CU)
- Espace paysager à protéger et à valoriser (L151-23 du CU)

- ➡ Linéaire de diversité commerciale (151-16 du CU)
- ▲▲ Façades et alignements bâtis à protéger et à valoriser
- Patrimoine bâti à protéger (L151-19 du CU)

- 1 Château de Tôtes
- 2 Pigeonnier
- 3 Mairie de Tôtes
- 4 Auberge du Cygne
- 5 Maison ancienne
- 6 Maison ancienne
- 7 Maison ancienne
- 8 Longère
- 9 Maison ancienne
- 10 Manoir du Bosc-au-Lièvre
- 11 Ancien presbytère
- 12 Ancienne propriété Delacroix

- ✳ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- 📐 Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation "OAP"

 Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité souterraine
 Indice surfacique de cavité souterraine
 - Limite de bassin versant

Se reporter à la pièce n°6 du PLU concernant les servitudes d'utilité publiques et les risques tels que :

- le Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'Inondations du bassin versant de la Saône,
- le Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'Inondations du bassin versant de la Saône et de la Vienne,
- les levées d'indices de cavité souterraine.



Prescrite le 18/09/2014
Arrêtée le 07/07/2022
Approuvée le 11/12/2023